



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

SOCIAL-ÉCOLOGIE

LE DIAGNOSTIC

La pollution de l'air est un enjeu majeur de santé publique : deux des principaux polluants atmosphériques (l'ozone et les particules fines) sont à l'origine de 42 000 à 45 000 décès prématurés par an en France. À elle seule, la pollution causée par les transports routiers en représente 25%. La pollution de l'air, c'est aussi une charge financière énorme : entre les dommages sanitaires, ses conséquences sur les écosystèmes, l'agriculture et les bâtiments, la pollution de l'air coûte chaque année plus de 100 milliards d'euros selon le Sénat.

QUELLE CONCERTATION ?

Concertation avec les associations d'usagers, les industries de transports, les collectivités territoriales.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les citoyens avant tout, mais également les secteurs de transport propre, et la puissance publique qui doit montrer l'exemple.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶ **OBLIGATION D'ADOPTER DES OBJECTIFS NATIONAUX**, et un plan national en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques, fixés par décret pour les années 2020, 2025 et 2030.
- ▶ **RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO2 ET DE MICRO PARTICULES.**
- ▶ **RÉDUIRE DE 10% D'ICI À 2020 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE** (GES) des transports de marchandise de la grande distribution.
- ▶ **ATTEINDRE 50% DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES** dans le parc automobile de l'État.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Certaines expérimentations ont eu lieu dès 2014. La plupart des mesures rentreront en vigueur au gré des décrets d'application, entre fin 2015 et l'année 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Protéger la santé de nos concitoyens. En agissant particulièrement dans les transports en favorisant les modes de transports alternatifs (ex : transports doux, transports individuels propres, fluviaux, ferroviaires) avec des incitations financières pour encourager l'achat de voitures électriques et développer sur le territoire les bornes rechargeables.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **CRÉATION DE « ZONES À CIRCULATION RESTREINTE »** visant à lutter contre la pollution atmosphérique dans les villes.
- ▶ **EXPÉRIMENTATION DES CERTIFICATS DE QUALITÉ DE L'AIR** qui permettront de classer les véhicules selon leur niveau de pollution.
- ▶ **MISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO** fixée à 25 centimes d'euros par kilomètre.
- ▶ **RATTRAPAGE DE LA DIFFÉRENCE DE FISCALITÉ ENTRE L'ESSENCE ET LE DIESEL** de 0,55 centimes d'euros entre 2014 et 2016.
- ▶ **AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS, NEUFS OU D'OCCASION** : majoration du bonus écologique jusqu'à 10 000 euros lorsque l'ancien véhicule diesel est mis au rebut.
- ▶ **L'INTERDICTION DE L'ÉPANDAGE AÉRIEN** ne peut se voir dérogée qu'en cas de danger sanitaire grave qui ne saurait être maîtrisé par d'autres moyens.
- ▶ **L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES** par les particuliers bénéficie d'un crédit d'impôt à hauteur de 30%, tandis que les nouveaux espaces de stationnement seront équipés de points de recharge.

QUELS RÉSULTATS ?

Outre une amélioration progressive de la qualité de l'air, le développement des véhicules propres devrait générer en France une activité économique de 15 MILLIARDS D'EUROS À L'HORIZON 2030.

LE CONSTAT

LA POLLUTION DE L'AIR EST UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

DEPUIS ?

- ▶ CERTAINES EXPÉRIMENTATIONS ONT EU LIEU DÈS 2014
- ▶ LA PLUPART DES MESURES RENTRERONT EN VIGUEUR AU GRÉ DES DÉCRETS D'APPLICATION, ENTRE FIN 2015 ET L'ANNÉE 2016

PAR AN

42 000
À
45 000DÉCÈS
PRÉMATURÉS
EN FRANCE

25%

LA POLLUTION CAUSÉE
PAR LES TRANSPORTS
ROUTIERSSELON LE SÉNAT LA POLLUTION
DE L'AIR COÛTE+100
MILLIARDS
€

COMMENT ?

CRÉATION DE « ZONES À CIRCULATION
RESTREINTE » DANS LES VILLESEXPÉRIMENTATION DES CERTIFICATS
DE QUALITÉ DE L'AIR QUI
PERMETTRONT DE CLASSER LES
VÉHICULES SELON LEUR NIVEAU
DE POLLUTIONMISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ
KILOMÉTRIQUE VÉLO FIXÉE À
25 CENTIMES D'EUROS PAR KILOMÈTRERATTRAPAGE DE LA DIFFÉRENCE DE
FISCALITÉ ENTRE L'ESSENCE ET LE
DIESEL DE 0,55 CENTIMES D'EUROSAIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES
À FAIBLES ÉMISSIONS D'OCCASION :
MAJORATION DU BONUS ÉCOLOGIQUE
JUSQU'À 10 000 EUROSL'INSTALLATION DE BORNES DE
RECHARGE POUR LES VOITURES
ÉLECTRIQUES PAR LES PARTICULIERS
BÉNÉFICIE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT À
HAUTEUR DE 30%

OBJECTIFS

PROTÉGER LA SANTÉ DE NOS
CONCITOYENS EN FAVORISANT
LES MODES DE TRANSPORTS
ALTERNATIFSENCOURAGER L'ACHAT DE VOITURES
ÉLECTRIQUES ET DÉVELOPPER
SUR LE TERRITOIRE LES BORNES
RECHARGEABLESOBLIGATION D'ADOPTER DES
OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE
DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES POUR
LES ANNÉES 2020, 2025 ET 2030ATTEINDRE 50% DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES DANS LE PARC
AUTOMOBILE DE L'ÉTAT

RÉSULTATS

OUTRE UNE AMÉLIORATION PROGRESSIVE
DE LA QUALITÉ DE L'AIR, LE DÉVELOPPEMENT
DES VÉHICULES PROPRES DEVRAIT GÉNÉRER
EN FRANCE UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE15
MILLIARDS
€À L'HORIZON
2030